

Grenoble, le 2 mai 2025

## Rapport de jury

### **Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Président : Laurent Godart secrétaire général DSDEN 74

Vice-présidente : Véronique Baudere proviseure adjointe – lycée Pablo Neruda – Saint Martin-d'Hères

## **SESSION 2025**

Sélection sur dossier : le vendredi 21 février 2025

Epreuve orale : le vendredi 28 mars 2025

Nombre de postes : 11 postes (2024 : 16 postes)

<b>Inscrits</b>	<b>Dossiers RAEP reçus et étudiés</b>	<b>Rupture d'anonymat</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
59	47	3	27	11

(Rappel 2024 : 76 inscrits, 59 dossiers RAEP, 2 ruptures d'anonymat, 38 admissibles et 16 admis)

**Seuil à l'admissibilité = 36/60** (Rappel 2024 : **33/60**)

**Seuil à l'admission = 117/160** (Rappel 2024 : **113,5/160**)

## **LE CONCOURS :**

### **Conditions d'accès :**

Sont admis à prendre part aux épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les personnels de catégorie B pouvant justifier au plus tard au 31 décembre 2025 :

- d'au moins un an d'ancienneté dans le 6ème échelon de la classe supérieure ;
- et de 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B.

Toutefois le décret du 31 août 2022 a prévu, à titre transitoire, au II de son article 3, que les fonctionnaires qui, à la date de son entrée en vigueur, réunissaient les conditions pour une promotion à un grade supérieur et ceux qui auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au titre de 2023 sont réputés remplir les conditions prévues par l'article 25 du décret du 11 novembre 2009 dans sa nouvelle rédaction, pour une promotion au grade supérieur

### **Les épreuves :**

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours.  
(Coefficient : 3).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité.

(durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

## **I) LES CANDIDATS :**

### **Statistiques retour dossier :**

Répartition hommes / femmes :

<b>Femmes</b>	46
<b>Homme</b>	1

Origines :

- Université, CNED : 5
- Rectorat, IEN, DSDEN : 16
- Collège, Lycée, EREA : 25
- Détachement : 1

**Statistiques à l'admissibilité : seuil d'admissibilité = 36/60 soit 12/20 (2024 : 11/20 )**

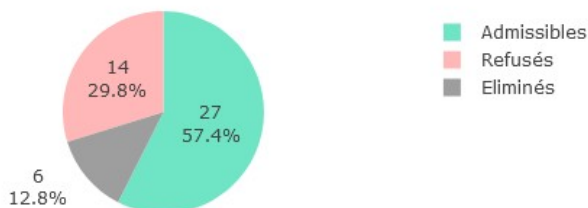
Répartition par notes :

(Trois candidats sont en rupture d'anonymat, et trois candidats ont eu moins de 8/20 (note éliminatoire) pour un dossier RAEP non signé par le responsable hiérarchique ou non conforme.

Epreuve	Note inférieure à 10	Note supérieure à 10	Rupture anonymat	Moyenne /20
Dossier RAEP	9	35	3	12.79

2024 : 11.87

Nb postes déclarés Non défini	
Inscrits	47
Non éliminés	41 (87% des inscrits)
Présents	47 (100% des inscrits)
Absents	0
Éliminés	6
Refusés	14
Admissibles	27 (65.85% des non éliminés)



**Statistique des candidats admissibles :**

Répartition hommes / femmes :

<b>Femmes</b>	26
<b>Homme</b>	1

Répartition par notes à l'épreuve orale :

Epreuve	Absent	Présents	Note inférieure à 10	Note supérieure à 10	Moyenne /20
Conversation avec le jury	0	27	1	26	13,11

2024 : 13,17

**Statistiques à l'admission : seuil d'admission = 117/160 soit 14,60/20 (2024 : 14,19/20)**

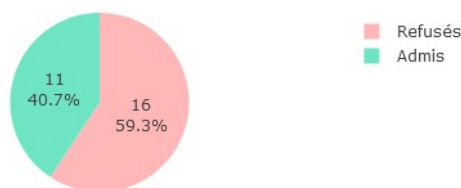
Epreuve	Absent	Présents	Note inférieure à 10	Note supérieure à 10	Moyenne /20
RAEP + Entretien avec le jury	0	27	0	27	13.82

2024 : 13.61

## **Total général**

- Moyenne des admis : 127,55/160,00
- **Soit 15,94/20,00**
- **Moyenne des admis et refusés : 13,82/20**

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	47
Non éliminés	27 (100% des admissibles)
Présents	27 (100% des admissibles)
Absents	0
Éliminés	0
Refusés	16
Admis	11 (40.74% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	27
Moyenne Admissibles	45.06/60



---

## **Statistiques des candidats admis :**

### **Répartition hommes / femmes :**

Femmes	10
Homme	1

## **II) LES COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :**

### **Commentaires du jury concernant les épreuves :**

#### **L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :**

Le premier constat des membres du jury est de regretter que quelques candidats, certes en nombre très limité, ne respectent pas les consignes (rapport d'activité de plus de deux pages, modification du cadre de saisie ou de la police de caractère), se voyant ainsi, de fait, éliminés.

Il est également à déplorer que 2 dossiers ont été écartés pour rupture d'anonymat dans le corps du rapport d'activité.

Par ailleurs, des maladresses dans la rédaction, des fautes grammaticales, de syntaxe ou d'orthographe, parfois importantes, sont rédhibitoires.

Chaque candidat dispose du temps nécessaire à la rédaction de son dossier, étape importante dans l'examen professionnel, qui devrait avoir fait l'objet de relecture par le rédacteur et par son supérieur hiérarchique, un ou une collègue ou toute autre personne avisée. Il n'est cependant absolument pas recommandé de le faire rédiger par quelqu'un d'autre, le candidat se mettant en grande difficulté au moment de l'épreuve orale.

Le candidat doit montrer que son parcours de formation et l'actualisation de ses connaissances sont suffisamment riches pour envisager l'accès à des fonctions supérieures. La présentation de cet élément important permet au jury d'apprécier le degré d'engagement du candidat, ainsi que ses démarches pour maintenir ou développer ses connaissances. L'actualisation des connaissances et en particulier les connaissances des réformes en cours au sein du ministère sont souvent mal connues ou approximatives.

Concernant la rédaction du rapport d'activité, il convient de démontrer des qualités de synthèse et de mettre en valeur les compétences à valoriser en les illustrant à l'aide d'exemples concrets.

Une présentation chronologique du parcours professionnel, s'appuyant sur une liste de postes occupés et de tâches effectuées, sans véritable analyse des compétences acquises, mises en œuvre, ou développées, dessert le candidat.

L'exposé de l'expérience professionnelle doit permettre d'appréhender l'évolution dans les fonctions et les postes occupés ; un candidat peut avoir exercé longtemps dans une même structure mais il peut en faire une présentation permettant au jury d'apprécier l'évolution des missions confiées. Ainsi, un dossier de RAEP bien structuré, le plus souvent par compétences acquises en appui sur les expériences professionnelles, produit une impression très favorable.

Trop souvent, des compétences sont annoncées, mais non démontrées par des exemples concrets. Parfois, les compétences mises en avant ne sont pas cohérentes avec les fonctions exercées ou le profil du poste occupé.

Certains candidats ayant le cas échéant exercé antérieurement dans le privé doivent veiller à bien démontrer la transposition des compétences acquises.

Il est relevé que les écrits sont de qualité assez inégale, avec parfois un manque de prise de hauteur par rapport à son quotidien professionnel.

Sont parfois également rencontrés des problèmes de positionnement : affirmations non vérifiables, autosatisfaction, ou devoir de réserve insuffisamment respecté.

Le choix des documents annexés au rapport doit être pensé à l'aune de l'intérêt qu'ils présentent. Ils doivent permettre au candidat de mettre en valeur son action personnelle. Trop souvent les annexes ne relèvent que de tâches ordinaires, voire ponctuelles, liées à la fonction exercée. Elles ne permettent pas d'évaluer la plus-value apportée par le candidat dans la réalisation des tâches présentées, ne proposent pas un retour sur les difficultés rencontrées à l'élaboration et les moyens mis en œuvre et les compétences mobilisées pour répondre à celles-ci.

Si le candidat fait le choix de fournir des annexes, celles-ci doivent être valorisantes, ne pas relever de l'activité ordinaire et être relativement récentes.

A vouloir porter trop d'éléments à la connaissance du jury, certains candidats desservent leur travail de présentation.

Quelques candidats présentent également en annexe l'ensemble des attestations de formation : cela reste inutile car n'apportant rien de particulier au dossier en lui-même.

Enfin, si les candidats souhaitent porter en annexe des attestations de formation ou des courriers de recommandations, ils doivent impérativement anonymiser ces documents. Ce point a été source d'une rupture d'anonymat. Les candidats prendront en compte également l'intérêt limité des ces documents dès lors qu'ils sont anonymisés.

Globalement, les candidats répondent à l'exercice demandé, mais quelques candidats démontrent encore un manque de réelle capacité de rédaction.

Trop souvent, les plans de présentation sont classiques et ne présentent pas de grand intérêt. Les moins bons dossiers ont été pénalisés par une absence de plan.

Les motivations à présenter l'examen professionnel de classe exceptionnelle ne sont parfois pas suffisamment explicites et sont trop souvent exprimées avec des formules toutes faites et vagues.

Le projet sur l'évolution de carrière est exprimé de la même façon. Parfois, le candidat ne parvient pas à se projeter sur son avenir professionnel.

Les candidats doivent donc veiller à soigner leur conclusion. L'accès au grade de SAENES de classe exceptionnelle répond à une logique de progression de carrière. Il permettra au candidat de prendre des postes avec plus d'autonomie et/ou de responsabilité, en particulier en terme de management.

## **L'ÉPREUVE D'ADMISSION :**

### **L'exposé du candidat :**

---

Concernant la première partie de l'épreuve relative à l'exposé du candidat sur son parcours professionnel, un grand nombre de candidatures récite une reprise de leur RAEP. Cette récitation apprise par cœur nuit à la présentation du candidat en ce qu'elle peut rendre parfois le propos

confus quand le candidat perd le fil de son propos et qu'elle fait davantage ressortir le stress du candidat.

Les membres du jury relèvent que de nombreux candidats ont fait un réel effort de structuration et de respect des 5 mn d'exposé. Ils recommandent à ce que la préparation soit plus orientée par thématique et incitent à ce qu'elle se différencie du RAEP. Les membres du jury ayant pu lire le RAEP, la présentation faite par le candidat doit démontrer à travers les éléments de son parcours mis en avant, comment ceux-ci lui permettent de se projeter et de trouver le positionnement professionnel attendu d'un SAENES de classe exceptionnelle. Elle doit également permettre d'apprécier la variété des compétences développées au cours de son parcours.

Enfin, certains candidats ont une expérience professionnelle très linéaire en ce qu'ils ont parfois exercé dans très peu de structures distinctes ou sur des missions très proches. Les candidats dans ce cas pourront valoriser ce parcours en expliquant les évolutions internes de leurs missions, et par exemple la mise en œuvre de réformes et leur incidence sur les missions réalisées.

L'exposé oral est également l'occasion d'illustrer les compétences par des exemples, ce qui donne au propos une spontanéité plus apparente.

Pour cela, les membres du jury recommandent un travail de préparation et de simulation de la présentation devant des tiers.

Ainsi, il est attendu du candidat une attitude réflexive sur les étapes de son parcours, sur les expériences présentées et sur les compétences mobilisées lui permettant de démontrer qu'il dispose des qualités attendues. Seuls les meilleurs ont adopté ce type de positionnement et ont su rendre leur présentation dynamique, ont réfléchi à leur parcours, en ont sélectionné des points clefs, en ont rappelé les grandes lignes suivies d'un focus sur des compétences saillantes qui pourront être réinvesties dans des fonctions supérieures.

### **L'entretien avec le jury :**

---

Concernant la seconde partie de l'épreuve portant sur l'entretien avec le jury, les candidats démontrent que l'environnement professionnel immédiat est maîtrisé et que la grande majorité d'entre eux a développé une expertise forte. Cependant, une partie d'entre eux a du mal à prendre de la hauteur de vue et à inscrire leur activité dans le contexte plus global de l'activité de l'entité au sein de laquelle ils exercent.

Les dernières réformes, même celles propres à leurs missions, ne sont pas toujours connues.

Les candidats doivent donc s'attacher à avoir une appréhension globale de leur environnement de travail, certains n'ayant qu'une vision très approximative des activités des autres services de leur structure. Les candidats doivent également s'ouvrir vers les autres environnements professionnels au sein desquels ils sont susceptibles d'exercer, notamment sur le domaine universitaire, tout en s'assurant de maîtriser parfaitement leur environnement direct de travail.

Les candidats doivent également avoir une appréhension de l'organisation de l'Education nationale dans sa structuration et comprendre les rôles des différents échelons territoriaux de l'organisation.

Il est conseillé aux candidats se présentant à l'examen professionnel de posséder une maîtrise des connaissances administratives de base : textes législatifs et réglementaires qui encadrent le système éducatif et ses structures et tout au moins avoir une culture réglementaire élargie sur leurs domaines d'activités. De même, les candidats sont invités à avoir une connaissance générale des différentes réformes annoncées ou en cours de mise en place.

A travers les questions posées au candidat, le jury cherche à appréhender les connaissances du candidat sur son environnement professionnel proche et sur celui au sein duquel il est susceptible d'évoluer. Le jury va également déterminer la capacité du candidat à se projeter dans de futures fonctions qui requièrent des niveaux de compétences plus élevées sur les plans techniques et managériaux. Les réponses apportées par les candidats doivent donc permettre au jury de

s'assurer qu'ils ont bien compris les enjeux des postes sur lesquels ils sont susceptibles d'évoluer et qu'ils ont mené une réflexion qui leur permettra d'évoluer sur ces postes.  
Certains candidats n'ont pas anticipé cette réflexion et ne se projettent que dans la continuité des fonctions déjà exercées.

Enfin, il n'est pas attendu du candidat qu'il ait une connaissance exhaustive et pointue de l'ensemble des sujets abordés par le jury, mais une connaissance d'ensemble de son environnement. Le candidat doit ainsi pouvoir réagir en reconnaissant au besoin qu'il ne connaît pas certains points précis des sujets abordés, et apporter une réflexion sur les raisonnements et méthodes déployés pour progresser sur ce sujet.

### **Conclusion :**

---

En conclusion, les candidats démontrent d'une préparation importante pour cet examen professionnel. Ils doivent cependant être vigilant à prendre de la hauteur au regard des fonctions qu'ils exercent.

En particulier, il est attendu du candidat qu'il se projette dans des fonctions d'encadrement intermédiaire ou s'il en exerce déjà, qu'il soit capable d'expliquer le positionnement managérial attendu d'un cadre intermédiaire. Le candidat peut également démontrer de l'ambition lors de l'épreuve, le grade de classe exceptionnelle permettant au candidat d'évoluer vers des postes à plus forte responsabilité et en autonomie.

Enfin, le candidat doit rester vigilant à conserver une attitude professionnelle dans son ton, sa posture et sa gestuelle et à éviter un langage trop familier.

**Laurent Godart,  
Le président du jury,  
Secrétaire général de la DSDEN de Haute-Savoie.**